

**ACCORD DE COOPÉRATION**

Par et entre l’

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Et l’

**UNIVERSITY OF FLORIDA**

 Le présent Accord de coopération (l’ « Accord ») en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (la « Date d’entrée en vigueur ») conclu par et entre The University of Florida Board of Trustees, personne morale publique de l’État de la Floride, établie à Gainesville, Floride, États-Unis d’Amérique au bénéfice de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**,** et \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. University of Florida**,** et se nommeront ci-après collectivement les « parties ». Les parties conviennent de ce qui suit :

I. **Intention philosophique**

 a. Le présent Accord a pour objectif principal le développement d’efforts de coopération entre l’University of Florida et \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ce qui permettra d’améliorer les échanges entre les deux établissements dans les domaines de l’enseignement et de la recherche. En reconnaissant l’importance d’une collaboration mutuelle et de ce que l’enseignement supérieur apporte à la société, les parties souhaitent favoriser les échanges entre le corps enseignant et les étudiants des deux établissements ainsi que les échanges d’informations sur l’enseignement et la recherche.

 b. Des projets spécifiques dans un domaine d’intérêt académique ou de recherche seront sélectionnés grâce à la coordination par l’University of Florida et \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, au niveau administratif approprié dans chaque établissement. À mesure que ces projets sont développés, chacun demandera un accord écrit propre conclu à l’avance, établissant les modalités de celui-ci et signé par les représentants autorisés des deux parties. Le président, le doyen du centre international, ou le vice-président directeur des affaires académiques et le recteur sont les signataires autorisés de la Floride. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ est le signataire autorisé de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

II. **Dispositions générales**

 a. Toutes les activités de collaboration menées en vertu du présent Accord seront menées conformément aux lois et réglementations en vigueur dans le lieu où se déroulent les activités et chacune des parties se conformera également aux lois, réglementations et politiques en vigueur, y compris mais sans s’y limiter, celles relatives au contrôle des exportations, à la non-discrimination, à la confidentialité des données, à l’anti-corruption, à l’immigration et aux parties ou transactions visées par des sanctions. Dans le cas de l’University of Florida, elles comprennent les lois des États-Unis d’Amérique et de l’État de la Floride, et les règles, réglementations et politiques de la Floride et du Conseil de gouverneurs de la Floride. Dans le cas de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, elles comprennent les lois de \_\_\_\_\_\_\_\_\_et les règles, réglementations et politiques de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

 b. La « durée » du présent Accord commence à la Date d’entrée en vigueur et se poursuit durant une période de cinq (5) ans à compter de cette date. La durée peut être prolongée ultérieurement par accord de prolongation écrit signé par les représentants autorisés des deux parties. Nonobstant ce qui précède, chacune des parties peut mettre fin au présent Accord de manière anticipée par notification de résiliation écrite adressée à l’autre partie avec un préavis d’au moins 60 jours, précisant la date de fin (ou un délai de préavis plus court si une résiliation plus rapide est nécessaire afin de se conformer aux lois en vigueur).

 c. Les avis relatifs au présent Accord seront fournis aux parties tel qu’indiqué à l’Appendice A ci-joint, intitulé « Administration des programmes et Coordonnées », qui est intégré aux présentes par renvoi.

 d. La version anglaise du présent Accord aura préséance dans l’éventualité d’une divergence ou d’une ambiguïté concernant toute traduction dans une autre langue, et la résolution de telles divergences se déroulera en anglais. La résiliation de l’Accord sera le seul recours en cas de violation du présent Accord, sauf concernant une violation de la clause « e » ci-dessous. Les légendes sont fournies à des fins de commodité et ne comportent aucun effet juridique. Les renonciations à toute disposition énoncée aux présentes ne prennent effet que si effectuées par écrit par le signataire autorisé de la partie renonciatrice et portent uniquement sur la disposition particulière abandonnée à une occasion particulière.

 e. Le présent Accord ne confère aucun droit de ou visant à utiliser des marques de commerce, logos ou noms, sauf pour indiquer factuellement que le présent Accord entre les parties est ou a été en vigueur pendant la durée et que l’University of Florida et \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ collaborent ou ont collaboré au développement possible de projets d’intérêt commun. Toute déclaration des médias concernant le présent Accord ou les activités des parties en vertu de ce dernier doit être convenu à l’avance par les parties par le biais de leurs bureaux d’actualités.

 f. La relation entre les parties en vertu du présent Accord est une relation de contractuels indépendants (et non de partenaires juridiques) et aucune partie n’a l’autorité de lier l’autre partie par un contrat ou de contracter une quelconque dette ou obligation au nom de l’autre partie.

 g. En vertu du présent Accord, aucun paiement n’est dû ni gagné par l’une des parties à l’autre, aucune présence physique, résidence ou compte bancaire n’est établi par l’une des parties dans le pays de l’autre partie, il n’existe aucune propriété intellectuelle à développer, et, à l’exception de courtes visites, les activités de chaque partie seront menées en grande partie dans son pays d’origine. Aucun taxe ou accise exigible n’est prévue, et aucune déclaration ne doit être requise de la part de l’une des parties ou de leurs employés pour ou dans le pays de l’autre partie en conséquence de la conclusion du présent Accord. Si un financement est demandé pour un projet, les parties concluront un accord écrit distinct pour définir les modalités et accords entre les parties ayant trait à ce financement. Le présent Accord est un énoncé d’intention et n’est pas juridiquement contraignant pour les parties. Le présent Accord est conclu pour faciliter les discussions concernant des domaines généraux de coopération.

 EN FOI DE QUOI les parties aux présentes ont fait signer deux exemplaires originaux du présent document par leurs représentants autorisés, dont chacun, lorsque tous les exemplaires sont livrés, sera considéré comme un original.

|  |  |
| --- | --- |
| **POUR L’UNIVERSITY OF FLORIDA** **BOARD OF TRUSTEES** | **POUR \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** |
| Par : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Par : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Prof. Leonardo A. VillalónDoyen, [Centre International](http://www.ufic.ufl.edu/)Titre :  | Nom : Titre :  |
| Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Date :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

*Formulaire pré-approuvé à compter d’octobre 2016 par le bureau du vice-président et directeur juridique de l’University of Florida ; toute modification au formulaire doit être approuvée par le vice-président et le bureau du directeur juridique.*

**APPENDICE A**

**ADMINISTRATION DES PROGRAMMES ET COORDONNÉES**

**Florida --** L’Administration du présent Accord pour la Floride est située au Centre D’informations à l’ University of Florida. Ces fonctions relèvent directement du Directeur Exécutif, Centre International ; à condition que les signataires autorisés du contrat pour la Floride soient le doyen du Centre international ou le vice-président directeur des affaires académiques et le recteur. Les responsabilités académiques relèvent du Centre international. La correspondance relative au présent Accord et les activités en vertu de ce dernier sera adressée à :

|  |  |
| --- | --- |
| **UF Administrative/Fiscal Management** | **UF Academic Management** |
| Dr. Susanne Hill Directeur ExécutifInternational CenterP.O. Box 113225170 HUBUniversity of FloridaGainesville, Florida, 32611-3225Téléphone : 352-273-1500Télécopie : 352-392-5575Courrier électronique : shill@ufic.ufl.edu[http://www.ufic.ufl.edu](http://www.ufic.ufl.edu/) | NomTitreUniversitéServiceAdresse de bureauVille, État, Code PostalPaysTéléphone : Télécopie : Courrier électroniqueSite Web |

**<<Nom de l’établissement étranger>> :** Aux fins de la gestion quotidienne du programme, de la nomination des participants et autres activités administratives, l’entité suivante servira de contact **<<Acronyme de l’établissement étranger>>** :

***(SECTION À COMPLÉTER PAR L’ÉTABLISSEMENT COOPÉRANT)***

|  |
| --- |
| **Contact de l’établissement partenaire** |
| Nom |
| Titre |
| Université |
| Service |
| Adresse de bureau |
| Ville, État, Code Postal |
| Pays |
| Téléphone :  |
| Télécopie :  |
| Courrier électronique :  |
| Site Web :  |